

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 février 2016

Membres en exercice : 14

Présents : 10

Absents : 04

Le Conseil Municipal de la Commune de MALVALETTE s'est réuni le jeudi 04 février 2016 sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MONTAGNON, Maire.

➤ **Comptabilité :**

Monsieur le Maire expose au conseil que des factures concernant l'élaboration du PLU émanant du bureau d'études Bémo-Urba et Infra et de MTDA sont en attente de paiement pour un montant de 5 820 € HT soit 5 436 € TTC pour l'un et 4035 € HT soit 4 842 € TTC pour l'autre. Mais également, une facture concernant le Centre Technique municipal, honoraires de l'architecte Monsieur Jean-Paul RANC, pour un montant de 1 358 € HT soit 1 629.60 TTC. Monsieur Le Maire demande l'autorisation de régler ces dépenses d'investissement en 2016 et précise qu'elles seront prévues au budget primitif communal 2016.

Vote : unanimité.

➤ **Rémunération des agents recenseurs**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que deux agents recenseurs ont été nommés pour effectuer le recensement de la population de la commune du 21 janvier 2016 au 20 février 2016. Leur rémunération sera composée d'une indemnisation par feuille de logement mais également d'une indemnisation pour les frais kilométriques.

Vote : unanimité

➤ **Travaux à Bruailles**

Monsieur Le Maire indique qu'une convention avec le SIAEP est en cours de préparation pour une commande groupée concernant les travaux d'eau potable et d'assainissement à Bruailles. Par la même occasion, les lignes électriques et téléphoniques devraient être enfouies, une réunion aura prochainement lieu en mairie pour discuter autour de ce projet qui devrait débuter en juillet 2016.

Vote : unanimité

➤ **Domaines :**

L'adjoint, M. Buisson, a rencontré la propriétaire d'une parcelle située au lieu-dit « Leitra » afin de lui faire part du projet de la mairie. En effet, afin d'éviter des aller / retour inutiles à l'entreprise de déneigement, la municipalité a un projet de stockage de pouzzolane au lieu-dit « Leitra ». La parcelle qui intéresse la municipalité est estimée à 1 500 € par les domaines. Une rencontre aura lieu avec les différents intervenants afin que le projet puisse aboutir notamment avec la commune d'Aurec-Sur-Loire qui serait intéressée voire même celle de Rozier-Côtes-d'Aurec.

Vote : unanimité.

➤ **Voyages scolaires**

Le Maire précise avoir reçu cinq demandes de subventions pour des voyages scolaires. La règle habituelle sera appliquée c'est-à-dire l'octroi d'une subvention de 30 % du voyage avec un plafond de 40 €.

Vote : unanimité

➤ Subvention voirie 2016

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux de voirie devront être réalisés en 2016.

Pour ces travaux de voirie qui sont prévus au budget de 2016, le Conseil Municipal sollicite une participation de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

- ✓ Village de Bruailles pour un montant de 13 094.00 € soit 15 712.80 € TTC (devis d'un montant de 28 094 € HT auquel il faut soustraire 15 000 € HT de travaux de voirie prévus au budget assainissement).
- ✓ Chemin du stade à Mayol pour un montant de 11 821.00 € HT soit 14 185.20 € TTC.
- ✓ Chemin Sainte-Reine pour un montant de 7 991.00 € HT soit 9 589.20 € TTC.
- ✓ Chemin Le Cortial - Bruailles pour un montant de 7 172.00 € HT soit 8 606.40 € TTC.

Le Conseil municipal a donc décidé de solliciter l'attribution de la DETR pour un montant de **24 046.80 euros** concernant le programme de voirie 2016.

➤ Questions diverses

1- : Préparation des manifestations du samedi 04 juin 2016 : un concert de jazz aura lieu vers 18h00 à Bruailles suivi d'un spectacle Bollywood vers 19h30 (les horaires sont à confirmer). La conseillère, Madame Anne PATURAL, se charge de l'organisation de ces évènements et nous tiendra informés.

2- : Location de la salle de Bruailles pour le jour de l'an , plaintes de 2 habitants : des habitants de Bruailles se sont déplacés afin de faire part au conseil municipal de leur mécontentement concernant les nuisances causées la nuit du jour de l'an. La mairie a également reçu un courrier de réclamation d'une habitante. Le conseil va réfléchir sur un éventuel changement du règlement concernant la location de la salle cette nuit-là.

Secrétaire de séance : M. Michel BES

Séance levée à 20h56.